

Aide aux aidants

Aujourd’hui vous faite parti des **millions d’aidants** naturels qui accompagnant un proche de 60 ans et plus en France.

Vous êtes aidant naturel ou aidant familial et accompagnez à titre non professionnel un proche en perte d’autonomie sur différents aspects de la vie quotidienne : actes de la vie quotidienne (courses, ménage, cuisine, toilette, habillage...), soutien moral et administratif...

Votre action est complémentaire à celle des aidants professionnels et ne doit pas être minimisée.

Cependant l’intensité de l’aide que vous apportez à votre proche n’est pas sans conséquences sur votre santé physique, mentale et sociale, **PENSEZ AUSSI A PRENDRE SOIN DE VOUS.**



VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS ET DES CONSEILS ?

Conseils pratiques aux aidants	Conseils concernant l'aide quotidienne apportée à son proche : aide pour ses transferts, communication avec son proche, aménagement du domicile...	www.lesitedesaidants.fr
Paroles de famille	L’UDAF 49 vous informe et vous oriente sur les actions aide aux aidants proposées sur l’ensemble du département.	Ecoute info : 02 41 360 444 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 www.aidants49.fr
Aphasie 49	Accompagne les personnes atteints d’aphasie et les aidants en apportant : Convivialité – Échanges – jeux...	Permanence : Le 3ème mardi du mois de 14h30-17h30 Salle des Hauts quartiers (près du Super U) - rue Jehan Alain 49 SAUMUR
Groupe des Parkinsoniens du Maine et Loire	Accompagne les aidants familiaux des malades du Maine et Loire en apportant : écoute , activités de loisirs et accompagnement. Sont proposés des groupes de parole et des temps d’information	Permanence : le vendredi de 14h30 à 16h30 - Espace Jean Rostand 330 rue Emmanuel Clairefond à Saumur 02 41 47 53 70 gpm149@gmail.com
France Alzheimer 49	Accompagne les aidants familiaux des malades Alzheimer du Maine et Loire en apportant : écoute , aide information et accompagnement. Sont proposés des groupes de parole et des formations .	Permanences : Le 1 ^{er} lundi du mois de 09h30 à 11h30 30 ter rue St François à Doué la Fontaine Le 1 ^{er} vendredi du mois de 14h30 à 17h Espace Jean Rostand, rue Emmanuel Clairefond à Saumur. 02 41 87 94 94 secretariat@francealzheimer49.org



UNE ECOUTE, UN SOUTIEN ?

Allo Alzheimer	Plateforme téléphonique de soutien et d’écoute ouverte de 20h à 22h, 7j/7	0 970 816 806
Ecoute Famille	Service d’écoute téléphonique par des psychologues cliniciens. Il s’adresse à toute personne ayant un proche vivant avec des troubles psychiques.	01 42 63 03 03
Psychologues libéraux	Ecoute, soutien et accompagnement dans votre parcours d’aidants.	Coordonnées disponibles sur les pages jaunes ou auprès du CLIC du Grand Saumurois de la Coordination Autonomie : 02 41 83 22 20






COMMENT PRENDRE DU TEMPS POUR MOI ?

Formations	Venez participer à une journée de formation à destination des aidants . Plusieurs journées sont organisées tout au long de l'année sur différentes thématiques.		Renseignement auprès du CLIC du Grand Saumurois de la Coordination Autonomie 02 41 83 22 20
Le Temps des Proches (Saumur)	Vous êtes aidant . Venez partager un moment d'échange, d'information et de convivialité.	Le lundi de 14h30 à 16h30 toutes les 6 semaines à la coordination autonomie 11 rue de Rouen à Saumur.	
Une pause pour les Aidants (Doué)		Le vendredi de 14h30 à 16h30 toutes les 6 semaines à la résidence St Jean - rue St Jean à Doué la Fontaine	
Le Rendez-vous Gennois des Aidants (Les Rosiers sur Loire)		Le mardi de 14h30 à 16h30 toutes les 6 semaines au salon de thé « les Rives Gourmandes » Au 45 rue Nationale aux Rosiers sur Loire.	
Café des Aidants (Mouliherne)		Le vendredi de 14h30 à 16h30 tous les mois au Relais Saint Germain 26, rue des moulins à Mouliherne.	
Plateforme de répit (secteur Longué-Jumelles et Allonnes)	Vous apportez un soutien régulier à un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentées . La plateforme de répit vous propose accompagnement, soutien, répit, rencontres et informations.		Renseignement auprès Accord'age Espace Anne de Melun 11 rue Docteur Zalmenhof 49150 Baugé en Anjou 02 41 89 55 10
Café Mémoire	Un espace d'écoute et d'expression ouvert aux personnes touchées par la maladie d'Alzheimer , aux familles et professionnels. Un Mardi par mois au café de la Bourse, 1 place de la Bilange à Saumur de 15h à 17h.		France Alzheimer 15-17 rue de Jérusalem 49100 Angers 02 41 87 94 94 secretariat@francealzheimer49.org
Groupe de Parole de l'UNAFAM	Le groupe de parole offre un lieu d'échange et d'écoute aux familles et entourage proches d'une personne vivant avec des troubles psychiques . Un lundi par mois de 18h à 19h30 au centre social Jean Rostand à Saumur.		Unafam 49 58 Bd du Doyenné 49100 Angers 49@unafam.org

A SAVOIR



<p>Carte d'urgence de l'aidant</p>	<p>Destinée à toute personne venant en aide à un proche dépendant. Elle vous permet de désigner des personnes (famille, amis, voisins, médecin, aide à domicile...) qui devront être capables de prendre votre relais si vous êtes momentanément indisponible.</p>	<p>Le CLIC dispose de la documentation permettant d'en faire la demande, n'hésitez pas à le contacter</p>
<p>Les congés</p>	<p>Tout individu peut être confronté à un moment donné de sa carrière à une situation de perte d'autonomie liée au vieillissement, à la maladie ou au handicap d'un membre de sa famille. Pour cela il existe :</p> <p> <u>Le congé de proche aidant</u> remplace le congé de soutien familial depuis 2017. Il permet de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.</p> <p>Le congé de proche aidant est ouvert à tout salarié justifiant d'une ancienneté minimale d'au moins 1 an dans l'entreprise. Le congé est pris à l'initiative du salarié. Il informe l'employeur en respectant les conditions et délais déterminés par convention ou accord collectif d'entreprise, s'il existe.</p> <p>Le congé de proche aidant n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles ou collectives le prévoyant).</p> <p> <u>Le congé de solidarité familiale</u> permet au salarié d'assister un proche dont la maladie met en jeu le pronostic vital. Le proche assisté se trouve en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable (quelle qu'en soit la cause).</p> <p>Le salarié informe l'employeur de son souhait de bénéficier du congé de solidarité familiale au moins 15 jours avant le début du congé. La durée de celui-ci est fixée par le salarié. En l'absence de dispositions conventionnelles, la durée du congé est de 3 mois, renouvelable une fois.</p> <p>Le congé de solidarité familiale n'est pas rémunéré. Toutefois, le salarié bénéficiaire du congé perçoit l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.</p> <p> <u>L'allocation journalière d'accompagnement en fin de vie</u> : peut être perçue par les salariés bénéficiaires du congé de solidarité familiale, les demandeurs d'emploi et les non-salariés assistant un proche gravement malade. Elle est versée pendant 21 jours maximum. L'accompagnement de la personne en fin de vie doit être effectué à domicile (et non à l'hôpital).</p> <p>Le montant de l'allocation est fixé à 55,93 € par jour. Il est fixé à 27,97 € si le salarié a transformé son congé de solidarité familiale en activité à temps partiel.</p> <p>L'allocation est versée au salarié à partir de la date de réception de la demande par le CNAJAP, dès lors que les conditions sont réunies à cette date.</p>	<p>Renseignements auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site service public www.service-public.fr/particuliers/vosdroits - CLIC du Grand Saumurois de la Coordination Autonomie 02 41 83 22 20